

## AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SURF**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ARASSUS  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 305 462 616 00056

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 272 600 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 106 156,40 €, le solde restant s'élève à 166 443,60 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 30 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 302 600 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 344 500 €.


Pour mémoire, la subvention d'un montant de 11 509 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 4 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE SURF

  
FEDERATION FRANÇAISE DE SURF  
123 Boulevard de la Dune  
40150 HOSSEGOR  
Tél : 05.58.43.55.88  
Fax : 05.58.43.60.57  
Mail : contact@surfingfrance.com  
N° Siret 305 462 616 00056

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC

28/06/2016  
VISE LE 28.06.2016 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2.100.266071

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	15087	17000	13750	14000	14250			
Nombre d'ATP	50000	50000	50500	51000	51500			
Nombre total de licences et d'ATP	65087	67000	64250	65000	65750			
Nombre et taux de licences féminines	5350 (35,46%)	5850 (34,41%)	4200 (30,55%)	4400 (31,43%)	4600 (32,28%)			
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	200 (1,18%)	(%)	(%)	(%)			
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	3600 (23,86%)	6100 (35,88%)	(%)	(%)	(%)			
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	28	27	35	40	45			
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	32,94	0	30,0 %	30,0 %	30,0 %			
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	4	4	3	3	3			
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet – SHN	71,59%	%	72%	72%	72%			
Taux de suivi médical complet – Espoirs	71,43%	%	72%	70%	70%			
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	2	2	0					
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	6 (100%)	5 (100%)	%	%	%			

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Indicateur								
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	7	7	5	7	7	7		
Favoriser l'accès et accompagner le développement du SUP	1800	1800	1800	1850	1900	1950		
Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques	28	38	38	35	40	45		

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	Nombre de licence compétition féminines	660	720	600	625	650
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	Ratio conventions signées avec les comités départementaux et régionaux par rapport au nombre de CR et CD affiliés FFS.	12	12	15	15	15
"Projet PERFORMANCE des Equipes de France seniors (féminine/masculine)	Résultats aux compétitions de référence par Equipe de l'année: ISA World Games dans les différentes disciplines / EuroSurf Open (1 an sur 2)	3	3	3	3	3
Projet RELEVÉ en préparant le renouvellement de l'élite avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	Résultats aux compétitions de référence dans l'année: ISA World Games / Euro surf Junior (1 an sur 2).	2	2	3	3	3
Accompagnement de l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	Nombre de SHN accompagnés dans un dispositif de formation ou reconversion (BP JEPS, Post Bac, etc..)	10	10	10	10	10
Valoriser les diplômes fédéraux comme filière principale d'accès aux diplômes professionnels et d'Etat	Ratio entre le nombre de candidat(e)s ayant obtenu(e)s un diplôme fédéral et le nombre de candidats ayant obtenu un diplôme professionnel et d'Etat délivré.	50	50	50	50	50
Renforcer les réseaux du surf français:	Nombre de structures du réseau FFS (clubs et écoles labellisées (hors clubs)	125	122	135	140	140
Améliorer le positionnement de la France à l'international	Nombre de représentants de la FFS élus au sein de l'ISA, ESF, ASP Europe.	2	2	2	2	2
Structuration fédérale et projets de développement	Nombre de structures du réseau FFS ayant mis en place une action relevant d'une démarche de développement durable	15	17	17	19	20
Protection de la santé du pratiquant	SMR Espoir et HN	67-70	71-73	72-70	72-70	72-70
Protection de la santé du pratiquant	Nombre d'accompagnements sanitaires préventifs (stages et compétitions)	6	6	6	6	6

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
<b>Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques</b>	<b>12 500 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
Action 1			Engag. fédéral
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	12 500 €	6 000 €	6 500 €
Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	12 500 €	6 000 €	6 500 €
Action 1	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	3 000 €	1 500 €	1 500 €
<b>Structuration fédérale et projets de développement</b>	<b>6 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>
Action 1			4 500 €
Structuration fédérale	6 000 €	1 500 €	1 500 €
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	6 000 €	1 500 €	1 500 €
Action 1	75 500 €	33 000 €	32 000 €
Structuration fédérale	50 500 €	15 000 €	14 000 €
Action 4	50 500 €	15 000 €	14 000 €
Professionnalisation de l'activité	25 000 €	18 000 €	18 000 €
Renforcer les réseaux du surf français:	25 000 €	18 000 €	18 000 €
Action 1	80 000 €	9 000 €	9 000 €
Structuration fédérale	80 000 €	9 000 €	9 000 €
Accompagnement de l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Action 2	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Aides personnalisées (AP)	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	0 €	0 €	0 €
Action 2	0 €	0 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €
"Projet PERFORMANCE des Equipes de France seniors (féminine/masculine)"	137 000 €	94 000 €	73 000 €
Action 2	137 000 €	94 000 €	73 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	137 000 €	94 000 €	73 000 €
Projet RELEVE en préparant le renouvellement de l'élite avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	184 000 €	126 000 €	116 000 €
Action 2	184 000 €	126 000 €	116 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	184 000 €	126 000 €	116 000 €
Protection de la santé du pratiquant	33 000 €	25 000 €	21 600 €
Action 3	33 000 €	25 000 €	21 600 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	13 000 €	13 000 €	11 400 €
Accompagnement sanitaire préventif	20 000 €	12 000 €	11 400 €
Valoriser les diplômes fédéraux comme filière principale d'accès aux diplômes professionnels et d'Etat	12 000 €	9 000 €	8 000 €
Action 4	12 000 €	9 000 €	8 000 €
Formations fédérales	12 000 €	9 000 €	8 000 €
Améliorer le positionnement de la France à l'international	22 000 €	10 000 €	4 000 €
Action 1	22 000 €	10 000 €	4 000 €
Programmes d'échanges internationaux	22 000 €	10 000 €	4 000 €
TOTAL	595 000 €	345 000 €	302 600 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

272 600 €



SOCIETE GENERALE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

FEDERATION FRANCAISE DE SURF  
123 BOULEVARD DE LA DUNE  
40150 HOSSEGOR

DOMICILIATION : BAYONNE (00260)

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	00260	00037287568	50

Identification Internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3002 6000 0372 8756 850

Identification internationale de la Banque (BIC)

**SOGEFRPP**